CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

COFIMAGE 17

SOFICA
Société anonyme au capital de 6 900 000 euros.
Siège social : 50, avenue Montaigne – 75008 Paris.
480 706 233 R.C.S. Paris

Avis de réunion valant avis de convocation.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de COFIMAGE 17 sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 22 Juin 2007 à 12h00, au siège social
50, avenue Montaigne – 75008 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006.
2. Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission.
3. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce.
4. Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2006.
5. Affectation du résultat de l'exercice.
6. Quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'Administration et décharge aux Commissaires aux comptes de l'exécution de leur mission pour l'exercice écoulé.
7. Pouvoirs pour formalités.

Dans le cas où l'Assemblée ne pourrait, faute de quorum, se tenir valablement sur première convocation, elle serait alors reportée au Vendredi 29 Juin 2007 à 12h00 au siège social.

Le projet des résolutions ci-dessous sera soumis au vote de l'Assemblée :

Texte des résolutions.

Première résolution
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2006, ainsi que sur les comptes dudit exercice, et la lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de l'exercice, approuve les comptes annuels dudit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, lesdits comptes se soldant par un déficit net comptable de 283 603 euros.

Deuxième résolution
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, prend acte du contenu de ce rapport.

Troisième résolution
L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice, soit

283 603 euros au compte report à nouveau dont le solde débiteur après affectation s'élève à 786 043,1 euros.

Quatrième résolution
L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion au cours de l'exercice 2006. Elle donne pour le même exercice décharge aux Commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

Cinquième résolution
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et accomplir toute formalité légale ou de publicité nécessaire.

Pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance, ou de se faire représenter à cette assemblée, les titulaires d'actions nominatives doivent être inscrits en compte nominatif pur ou en compte nominatif administré cinq jours au moins avant la date de l'assemblée.

Pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance, ou de se faire représenter à cette assemblée, les titulaires d'actions nominatives doivent être inscrits en compte nominatif pur ou en compte nominatif administré trois jours ouvrés au moins avant la date de l'assemblée, à zéro heures.

Nous vous rappelons qu' à défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

— adresser une procuration à la société sans indication de mandataire,
— voter par correspondance,— donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint. Vous trouverez sous ce pli, les documents prévus par la législation.
— Dans le cas d'un vote par correspondance, l'actionnaire qui aura opté pour ce mode de participation à l'assemblée, n'aura plus la possibilité d'y assister ou de s'y faire représenter. Les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par le Crédit Agricole Investor Services Corporate Trust -

Service Assemblées - 92862 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX 09, au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée. Le délais est porté à la veille 15h00 pour les transmissions électroniques.
Les demandes d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour doivent être envoyées dans les conditions prévues par l'article 130 du décret 67-236 du 23 mars 1967, modifié par l'article 29 du décret 2006-1566, jusqu'à vingt-cinq jours avant l'assemblée générale.

Le Conseil d'administration

0706388